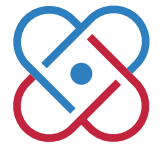


La Lettre de l'AMGe



SOMMAIRE

- 1-2 Editorial
- 2 Jours fériés de fin d'année
- 3 Négociations tarifaires :
une lueur d'espoir ?
- 4 Calendrier AMGe 2020
- 5-7 Quelle attitude adopter face
aux cadeaux et invitations
à dîner
- 7-9 Géomédecine :
« Dis-moi qui sont tes voisins,
je te dirais comment tu vas »
- 10-11 Rejoignez la Société Médicale
de Genève !
- 12-15 Candidatures
- 15 Mutations
- 16 Ouvertures de cabinets
- 16 Changements d'adresses
- 16 Décès
- 17 Petites annonces
- 18-20 A vos agendas !

De belles fêtes

Les fêtes de fin d'année approchent et avec elles des perspectives de joie et de bonheur. C'est aussi le moment de remercier l'ensemble des médecins et tous les professionnels de la santé qui œuvrent à longueur d'année à la haute qualité de prise en charge que nous fournissons à la population. On l'oublie souvent, mais la Suisse reste première au niveau international en terme d'accès aux soins. Cela pourrait être remis en question dès 2020 en cas d'acceptation par le Parlement du budget global proposé par le Conseil fédéral. Prôner le rationnement des soins en imposant une enveloppe budgétaire fermée pour réduire les coûts de la santé entraînera pour les plus faibles et les plus fragiles de la société des délais d'attente augmentés, des retards de diagnostics et une médecine à deux vitesses comme cela se voit dans les pays qui ont basé leur système de santé sur ce modèle.

Le passage de l'automne à l'hiver n'est pas seulement marqué par la tombée des feuilles mortes, mais aussi par l'annonce des budgets. Tout est dans les chiffres. Ceux-ci indiquent la direction à suivre, les ambitions, mais aussi les coupes affichées. Le budget reste un acte fort. Notre association, par l'intermédiaire de son trésorier, a présenté lors de son assemblée générale nos orientations futures. Une place plus importante, et nous pouvons nous en réjouir, a été laissée à la communication interne et externe de l'AMGe. Faire connaître notre travail, nos propositions pour améliorer les soins apportés à nos concitoyens mais aussi nos combats, est devenu essentiel. Etre présent dans le débat public, mais aussi dans les discussions politiques et dans les médias revêt de plus en plus une nécessité car les enjeux pour notre profession sont à un tournant.

**Le Secrétariat de l'AMGe
sera fermé**

**du lundi 23 décembre 2019 au
mercredi 1^{er} janvier 2020 (inclus)**

Réouverture le jeudi 2 janvier 2020

DANS LE
MILLE

Ä K ÄRZTEKASSE
CAISSE DES MÉDECINS
C M CASSA DEI MEDICI

Loin de voir la fin des contraintes administratives ou voir plus loin ? Vous avez le choix avec la Caisse des Médecins

Caisse des Médecins
Société coopérative · Agence Genève-Valais
www.caisse-des-medecins.ch

Les dernières semaines ont été riches en dossiers dans lesquels notre association a un rôle clé. Délégation psychiatrique, planification hospitalière, valeur du point tarifaire cantonal, maisons de santé, vaccination, équipements médico-techniques lourds, gestion des urgences, assurances complémentaires, pour ne citer que les principaux. Je tiens à remercier les Docteurs Monique Gauthey, Christophe Mégevand et Joachim Karsegard pour leur estimé travail au sein du Bureau du Conseil de l'AMGe ainsi que notre secrétaire général Monsieur Antonio Pizzoferrato pour son apport essentiel à la bonne marche de notre association et ses précieux conseils. Nos réunions hebdomadaires auront été constructives et enthousiasmantes.

L'année 2020 sera une année charnière tant sur le nouveau tarif médical TARDOC que sur les différents thèmes qui nous occupent actuellement. La santé, ses coûts, sa

qualité, l'accès aux soins, le maintien à domicile, la bascule vers plus d'ambulatoire tant en médecine qu'en chirurgie ou encore l'interprofessionnalité et la coordination des soins, sont autant d'exemples de domaines en pleine mutation. L'efficience doit être optimisée et le financement de notre système de la santé doit être revu rapidement.

Alors respirons quelque peu lors de cette fin d'année et d'avance je vous adresse, Chères collègues et Chers confrères, mes meilleurs vœux. L'AMGe poursuivra son activité palpitante dans la défense de nos intérêts mais aussi pour plus de transparence et de visibilité.

Dr Michel Matter
Président de l'AMGe

Jours fériés de fin d'année

Le mercredi 25 décembre (Noël) est un jour férié.

Le lundi 23, mardi 24, jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2019 sont des jours normalement ouvrables (= de travail) : ils doivent être comptés comme des jours de

vacances si votre assistante médicale souhaite prendre congé ces jours-là.

Le mardi 31 décembre et le mercredi 1^{er} janvier sont des jours fériés



My Viollier

L'App dédiée aux patients

Avec l'App My Viollier, le patient peut – après autorisation unique délivrée dans v-consult® par le médecin traitant – accéder à ses résultats Viollier.

myviollier.ch

1008956

Médecins et assureurs

Négociations tarifaires : une lueur d'espoir ?

La LaMal a consacré l'autonomie tarifaire des partenaires et un équilibre dynamique et subtil, perpétuellement remis en cause par la multiplication des contraintes à respecter et des exigences à satisfaire.

C'est à ce titre que les structures tarifaires nationales sont négociées entre les faitières des assureurs et celles des médecins et autres fournisseurs de prestations, soumises à approbation du Conseil Fédéral (CF).

Manœuvres politiciennes et luttes d'influence sur le plan fédéral

Entré en vigueur en 2004, TARMED n'a jamais pu être adapté, en particulier en ce qui concerne le transfert de nombreuses prestations vers l'ambulatoire. Après le refus en 2016 par le corps médical de la révision TARMED, une nouvelle structure TARDOC a été présentée au CF en juillet 2019 par la FMH et l'une des faitières des assureurs (curafutura).

Suite au retrait de H+ (organisation des hôpitaux et cliniques) et de l'une des deux faitières des assureurs (santésuisse), les partenaires ont perdu l'autonomie tarifaire et le CF peut désormais librement imposer une structure tarifaire de son choix. Ainsi, la structure tarifaire ambulatoire pourrait à terme devoir plus à l'influence plus ou moins occulte des lobbyistes ou à une idéologie centralisatrice, plutôt qu'à un argumentaire objectif, structuré et transparent tel que la voie conventionnelle l'impose.

Désaccords possibles

Les avenants concernant la valeur du point (VPT) sont spécifiques à chaque canton. Négociées entre les associations médicales et les assureurs, ces conventions sont soumises à l'approbation des gouvernements cantonaux qui peuvent à un certain moment, faire usage de leur compétence subsidiaire pour fixer la VPT lorsque les partenaires ne trouvent pas d'accord.

C'est le cas dans un nombre croissant de cantons, car la jurisprudence particulièrement complexe dans ce domaine est difficilement transposable d'un canton à l'autre. Au bout du compte, aucun partenaire n'est réellement satisfait et le dialogue est durablement bloqué par les décisions de justice.

Maintien de la concorde en terre vaudoise ?

Dans le canton de Vaud, nous avons jusqu'à présent préservé l'autonomie tarifaire en concluant régulièrement des conventions avec les différents groupes d'assureurs. Nous pouvons ainsi faire valoir nos arguments, en particulier ceux basés sur les données de facturation du Centre de

confiance, tant auprès de nos partenaires que des autorités. Les négociations sont cependant de plus en plus ardues, car les exigences de nos partenaires sont de plus en plus difficiles à satisfaire.

En gage de bonne volonté, les médecins ont accepté une baisse de la VPT cantonale dès 2018, et nous tentons maintenant d'explorer de nouvelles modalités d'évaluation des coûts de la santé à la charge de l'assurance maladie obligatoire (AOS). En s'appuyant sur plusieurs décisions du TAF, un de nos partenaires demande que nous fournissions des données concernant les charges d'exploitation des cabinets (données ROKO). Nous avons donné notre accord de principe en le soumettant à l'adoption du concept suivant : une augmentation du chiffre d'affaires liée à celle des charges ne doit pas être compensée par une baisse du revenu. Une entrée en matière sur cette proposition permettrait de lever le doute sur les intentions réelles des assureurs, qui n'ont pour l'instant jamais répercuté les baisses de VPT obtenues par les cantons sur les primes perçues.

SVM en faveur de la motion Feller/Thorens

Il en va de même de nos autorités qui cherchent à nous imposer des conditions dont une partie n'entre pas dans le cadre des exigences de la LaMal. L'inclusion d'un mécanisme de limitation des volumes facturés à charge de l'AOS pose actuellement problème. Malgré ce que prétendent ceux qui le pratiquent, cette forme de budget global n'a pour l'instant pas démontré son efficacité. Pour rappel, ce concept de l'enveloppe hospitalière pratiquée dans plusieurs cantons romands prévoit une diminution des remboursements, passé un volume négocié à l'avance. Selon une analyse mandatée par l'OFSP, bien que les coûts du secteur hospitalier stationnaire croissent moins rapidement dans ces cantons, l'augmentation des coûts globaux à charge de l'AOS est identique dans les cantons qui ne l'appliquent pas. L'analyse détaillée des données du canton de Vaud montre que le tassement des coûts du secteur hospitalier stationnaire est « compensé » par une hausse continue de l'ambulatoire hospitalier, deux fois plus rapide que celle de l'ambulatoire de cabinet, et par le doublement des PIG au cours de la dernière décennie.

C'est dans ce contexte que la SVM s'est engagée en faveur d'une meilleure transparence des coûts de la santé. La SMSR, la VEDAG et l'OMCT (faitières régionales des sociétés cantonales de médecine) ont ainsi soutenu la motion Feller/Thorens en demandant aux Sociétés cantonales de médecine d'inciter leurs parlementaires fédéraux à voter en faveur de ce texte. Également soutenue par le CF, cette motion a été acceptée à une large majorité par le Conseil national en mars 2019.

Les partenaires se remettent au travail en toute transparence

Pour la première fois depuis près de vingt ans, la hausse des coûts de la santé s'est stabilisée pour être inférieure à celle du PIB entre les premiers semestres 2017 et 2019. Sans compter que l'introduction de la nouvelle structure TARDOC prévue en 2021 s'accompagnera d'une neutralité des coûts à charge de l'AOS sur près de deux ans. Dans ce contexte, les partenaires doivent retrouver le chemin prévu par la LaMal pour imaginer, après avoir analysé les données en toute transparence, les mécanismes permettant de faire évoluer les conventions tarifaires.

C'est dans cette perspective que la SVM a proposé à Rebecca Ruiz, cheffe du DSAS, de travailler en commun à une méthodologie permettant d'analyser objectivement l'évolution des coûts à charge de l'AOS des différents secteurs ambulatoires. Elle en a accueilli favorablement le principe.

Dr Philippe Eggimann, président de la SVM
*Article paru dans le Courrier du médecin vaudois
 du mois de novembre 2019*

Calendrier AMGe 2020

Les deux assemblées générales ordinaires auront lieu les mardis 26 mai et 17 novembre 2020.

Les séances du Conseil auront lieu une fois par mois les mardis suivants : 21 janvier, 25 février, 24 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 1er septembre, 6 octobre, 3 novembre et 1^{er} décembre 2020.

Les séances de l'Assemblée des Présidents de groupes de spécialistes auront lieu les mercredis suivants : 8 janvier, 11 mars, 13 mai, 26 août et 28 octobre 2020.

Les Chambres médicales de la FMH sont fixées aux jeudis 7 mai et 29 octobre 2020.

Vos patients le consultent :
 Pensez à consulter le site www.planetesante.ch



CLINIQUE DE CRANS-MONTANA

Nos pôles d'excellence:

- ▶ réhabilitation en médecine interne générale
- ▶ réhabilitation post-opératoire
- ▶ prise en charge des maladies chroniques et psychosomatiques
- ▶ enseignement thérapeutique

Admissions

Toute demande doit être motivée par le médecin prescripteur.
 ☎ 027 485 61 22 - admissions.cgm@hcuge.ch

HUG - Clinique de Crans-Montana,
 médecine interne de réhabilitation

➤ www.hug-ge.ch/crans-montana

HUG Hôpitaux
 Universitaires
 Genève

1008288



SECRETARIAT TÉLÉPHONIQUE

Vos correspondants ne font aucune différence nous répondons en votre nom ou votre raison sociale.



« VOUS DICTEZ... NOUS RÉDIGEONS »

Medes met à votre disposition des secrétaires médicales expérimentées pour transposer noir sur blanc vos rapports, protocoles opératoires, expertises, et autres...

NOS PRESTATIONS

- | | |
|---|---|
| ▶ SERVICE SUR DEMANDE :
UN JOUR, UNE SEMAINE,
UN MOIS | ▶ PRISE DE RENDEZ-VOUS
PAR INTERNET |
| ▶ GESTION DE VOTRE AGENDA
EN TEMPS RÉEL | ▶ RAPPEL DES
RENDEZ-VOUS PAR SMS |
| ▶ FACILITÉ D'UTILISATION | ▶ TRANSFERT D'APPEL URGENT |
| ▶ RETRANSMISSION
DES MESSAGES | ▶ COMPATIBILITÉ AVEC
VOTRE PROPRE
LOGICIEL D'AGENDA |

MEDES
 VOTRE TÉLÉSECRETARIAT
 DEPUIS 1993

MEDES SÀRL
 Route de Jussy 29 ▶ 1226 Thônex
 T. 022 544 00 00 ▶ F. 022 544 00 01
 info@medes.ch

WWW.MEDES.CH

1007976

Quelle attitude adopter face aux cadeaux et invitations à dîner

Les nouvelles prescriptions sur l'utilisation des produits thérapeutiques qui entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2020 comportent des règles plus strictes et ont un impact direct sur le travail quotidien des médecins. Elles sont définies dans l'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPTh), qui vise à renforcer l'intégrité et à augmenter la transparence dans la manière de gérer les produits thérapeutiques. Elle règle donc en détail les rabais et compensations de la part des fournisseurs de médicaments. De plus, elle comprend des dispositions relatives aux dons destinés à la recherche et à la formation postgraduée et continue. Elle prévoit également des règles strictes pour ce qui concerne l'acceptation de cadeaux et invitations à des repas.

Pour les médecins, cela signifie se familiariser avec les dispositions de la nouvelle ordonnance afin de pouvoir les respecter et les appliquer correctement, mais aussi documenter leurs actes de manière systématique et complète. En tant qu'association professionnelle, la FMH considère qu'il est de son devoir de rendre ses membres attentifs à cette réglementation plus stricte et de les informer plus largement des nouvelles dispositions légales. Nous comptons le faire dans le cadre d'une série en quatre volets.

Dans le présent article, nous nous intéressons de plus près aux questions se posant dans le contexte des cadeaux et invitations à dîner. Nous les traitons à l'aide d'exemples pratiques tels qu'ils peuvent survenir dans le quotidien des médecins.

Invitations à dîner

Question : Un professionnel reçoit une invitation à dîner de la part d'une entreprise pharmaceutique. Dans quelles circonstances peut-il accepter une telle invitation et, plus exactement, dans quelles conditions la prise en charge des frais de repas par l'entreprise est-elle légale ?

Réponse : Le dîner mentionné doit inclure un entretien professionnel. Cela signifie que l'entretien porte sur un thème pertinent pour l'entreprise pharmaceutique et qu'il génère donc de la valeur ajoutée. Juridiquement, il n'existe pas encore de définition plus précise de l'« entretien professionnel ». Il est cependant certain que cet entretien est lié à une contrepartie professionnelle. Dans ce cas, les médecins peuvent accepter une invitation jusqu'à un maximum de 100 CHF. Au-delà de cette valeur, une invitation n'est pas admise, à moins qu'elle ait fait l'objet d'une convention écrite stipulant prestation et contrepartie. Pour respecter la limite des 100 CHF, il est recommandé de tenir compte des prix sur le menu et la carte des vins. Par précaution, le professionnel peut documenter le dîner dans une note d'entretien.

Base légale de l'OITPTh : explication

Les médecins peuvent donc accepter des invitations à dîner sans convention écrite et se faire payer leur repas, à condition que cela se déroule dans le cadre d'un entretien professionnel et que les frais de repas, boissons incluses, ne dépassent pas 100 CHF. Les invitations à dîner ne sont pas admises si elles se déroulent sans entretien professionnel (à titre de contrepartie) ou si la valeur du repas, boissons incluses, est supérieure à 100 CHF et qu'aucune convention écrite ne vient préciser la prestation accordée en contrepartie.

Texte de l'ordonnance

Art. 7 Compensations accordées en contrepartie de prestations équivalentes

- 1 *Les compensations au sens de l'art. 55, al. 2, let. c, LPTh accordées à des professionnels ou à des organisations en contrepartie de prestations équivalentes sont admises pour autant qu'elles:*
 - a. *se fondent sur une convention écrite indiquant la nature et l'ampleur de la prestation et de la compensation, et qu'elles*
 - b. *soient proportionnées à la prestation.*
- 2 *Dans le cadre d'un entretien professionnel, la prise en charge de frais de repas jusqu'à un maximum de 100 CHF est exemptée de l'obligation visée à l'al. 1, let. a.*

Cadeaux et rémunérations

Question : Dans quelles circonstances un professionnel peut-il accepter un cadeau d'une entreprise pharmaceutique ?

Réponse : Les cadeaux sans rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie sont explicitement interdits, et notamment les bouteilles de vin ou de spiritueux, mais aussi des invitations ou billets d'entrée à des manifestations culturelles. Les cadeaux de valeur modeste qui ont un rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie sont en revanche admis. Cela signifie, d'une part, que la valeur du cadeau par professionnel ou cabinet médical (pour plusieurs professionnels) ne doit pas dépasser 300 CHF par an. Pour les cabinets individuels, le montant est de 300 CHF par médecin et par an. Pour les cabinets de groupe, les 300 CHF constituent la valeur limite globale cumulée de tous les médecins du même cabinet. D'autre part, le cadeau doit être en rapport avec l'activité du professionnel ou bénéficiaire directement aux patients. Sont par exemple admis :

- Littérature spécialisée ou formation postgraduée et continue au moyen de médias électroniques tels que supports d'images, de son ou de données.
- Outils de travail tels que thermomètres, logiciels ou téléphones portables pour le service d'urgences (le prix des portables ne doit pas dépasser 300 CHF).
- Equipements pour le cabinet, par exemple distributeur d'eau minérale pour les patients ou articles de salle d'attente tels que magazines ou jouets pour enfants. Il faut cependant tenir compte du fait que les fournisseurs de médicaments peuvent essayer de placer des cadeaux en tant que support publicitaire et proposer aux médecins une indemnisation soi-disant légale sous forme de contrat. Nous mettons en garde contre de telles offres, car le cadeau ne correspond plus dans ce cas aux conditions d'exception décrites. Nous recommandons de faire examiner ces offres par un juriste.

Les cadeaux mentionnés et admis lorsqu'ils ont un rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie n'ont pas besoin de faire l'objet d'une note écrite.

Exemples concrets de cadeaux

Livre d'images pour enfants : Un médecin reçoit un nouveau livre d'images pour enfants sur le cholestérol à déposer dans sa salle d'attente.

Question : Le médecin peut-il accepter ce cadeau ?

Réponse : Oui, car cet avantage bénéficie aux patients. Le médecin doit cependant déposer le livre dans la salle d'attente.

Cheval à bascule : Un médecin reçoit un cheval à bascule à mettre dans sa salle d'attente pour que les enfants de ses patients puissent jouer. Sur le cheval figure l'inscription « Made in Switzerland » et une étiquette indiquant « Produit fabriqué à la main, de la plus haute qualité suisse ».

Question : Le médecin peut-il accepter ce cadeau ?

Réponse : Oui, car cet avantage bénéficie aux patients. Le médecin doit cependant le mettre à disposition dans la salle d'attente.

Bon cadeau : Lors du congrès d'une entreprise pharmaceutique, un médecin gagne un bon cadeau pour une nuit à l'hôtel Mont-Cervin à Zermatt.

Question : Le médecin peut-il accepter le bon cadeau ?

Réponse : Non, cet avantage gagné dans le cadre d'un concours n'est pas admis, car sa valeur n'est pas modeste et il n'a pas de rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie. Un gain admis dans le cadre d'un concours serait par exemple de la littérature spécialisée d'une valeur inférieure à 300 CHF par cabinet médical et par an.

Visites de représentants pharmaceutiques

Le représentant d'une entreprise pharmaceutique présente les nouveaux médicaments dans le cadre d'une visite au cabinet. Il apporte des pâtisseries pour tous les employés du cabinet.

Question : Ce genre d'attention peut-il être accepté ?

Réponse : Les dispositions relatives aux avantages s'appliquent aussi aux personnes qui ne prescrivent pas de médicaments sous leur propre responsabilité et aux employés du cabinet (assistantes médicales). Ce genre de petits présents plein de bonnes intentions sont donc problématiques. Les pâtisseries apportées par un représentant doivent être offertes aux patients dans la salle d'attente ou refusées.

Base légale de l'OITPTh : explication

Le but de la nouvelle ordonnance est d'éviter que la prescription, la remise, l'utilisation ou l'achat de médicaments soumis à ordonnance soient influencés de quelque manière que ce soit. Au lieu d'imposer une interdiction totale de toute marque d'attention, la nouvelle ordonnance établit une liste des exceptions qui indique de manière exhaustive ce qui est juridiquement encore possible.

Cela inclut les avantages de valeur modeste *qui sont à 300 CHF par an et par professionnel ou cabinet médical*. Pour les cabinets de groupe, la limite de 300 CHF s'applique à tous les médecins travaillant dans le cabinet. Il est important de noter que ces avantages doivent avoir un rapport avec la pratique de la médecine. Il peut s'agir de littérature spécialisée, d'instruments tels qu'un thermomètre, de logiciels ou d'un téléphone portable pour le service d'urgences. Cela inclut aussi les distributeurs d'eau minérale pour les patients, des jouets pour enfants ou des magazines pour salle d'attente. *Les cadeaux personnels en tout genre ne sont pas admis s'ils n'ont aucun lien avec l'exercice de la profession et ne bénéficient donc pas aux patients.*

Les gains et lots de concours sont admis s'ils ont une valeur modeste et s'ils sont en rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie. Par ailleurs, le concours ne peut s'adresser qu'aux professionnels visés par la publicité qui leur est destinée et la participation au concours ne peut pas être liée à l'achat de médicaments soumis à ordonnance.

Texte de l'ordonnance

Section 2 Intégrité

Art. 3 Avantages de valeur modeste

1 *Les avantages aux professionnels dont le montant total ne dépasse pas 300 CHF par professionnel et par an et qui ont un rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie sont admis comme*

avantages de valeur modeste au sens de l'art. 55, al. 2, let. a, LPTh.

- 2 Un avantage est réputé avoir un rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie lorsqu'il est directement lié à l'activité du professionnel, ou lorsqu'il bénéficie directement aux clients ou aux patients du professionnel.
- 3 Les gains et les lots de concours ne sont admis qu'à condition :
 - a. qu'ils consistent en un avantage de valeur modeste et en rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie ;
 - b. que le concours s'adresse exclusivement aux personnes visées par la publicité destinée aux professionnels au sens de l'art. 3 de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur la publicité pour les médicaments (OPuM), et
 - c. que la participation ne soit pas liée à l'achat de médicaments soumis à ordonnance.

Recommandation

En conclusion, la FMH recommande aux médecins de prendre à l'avenir certaines précautions lors de livraisons de médicaments. Les médecins doivent tenir compte du fait que les cadeaux et petits présents sans rapport avec la pratique de la médecine ou de la pharmacie sont explicitement interdits et doivent donc être refusés. Par ailleurs, leur valeur ne doit pas dépasser 300 CHF par an et par professionnel ou cabinet.

Il est également important de noter que les invitations à dîner ne doivent pas dépasser une valeur de 100 CHF, boissons incluses, et qu'il est dans l'intérêt du médecin de contrôler que cette limite soit respectée.

Article de

M. Bruno Henggi et Mme Charlotte Schweizer
*Article paru dans le Bulletin des médecins suisses
 du 20 novembre 2019*

Géomédecine

« Dis-moi qui sont tes voisins, je te dirais comment tu vas »

L'état de santé des individus dépend de l'endroit où ils habitent et est souvent corrélé à celui des voisins. L'identification de ces inégalités territoriales permet des campagnes de prévention plus efficaces car mieux ciblées.

C'est une donnée banale mise au service d'une science sophistiquée : l'adresse du patient. Ce renseignement facile à obtenir ouvre en effet les portes d'un domaine de recherche de pointe en plein essor, la « santé populationnelle de précision ». Pour Idris Guessous, professeur associé à la Faculté de médecine et responsable du Service de médecine de premier recours des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), le lieu précis d'habitation (au minimum la rue et le numéro, voire l'étage) n'est en effet pas sans conséquences sur la santé des individus. Et ce, en raison de l'environnement direct (qualité de l'air et de l'eau, niveau de bruit nocturne...) mais aussi du mode de vie ou de l'alimentation qui sont autant de paramètres que partagent des groupes de personnes vivant dans un même secteur. Dans un premier article qui a marqué les esprits du bout du lac (et au-delà) et qui est paru dans la revue *Nutrition & Diabetes* du 10 mars 2014, Idris Guessous et ses collègues ont montré que la répartition de l'Indice de masse corporelle IMC* dans la population genevoise n'est pas uniforme sur le territoire du canton. Se basant sur les adresses et les données de santé de 3601 enfants (fournies par le Service de santé de l'enfance et de la jeu-

nesse) et de 6663 adultes, les auteurs ont produit des cartes dévoilant des « clusters » d'individus ayant un IMC* élevé ou normal. Les clusters sont formés de personnes présentant le même trait et qui sont « spatialement corrélées », c'est-à-dire qu'elles sont regroupées autour de leur lieu de vie. Pour ce faire, chaque individu a été comparé à tous ses voisins situés dans un rayon de 1800 mètres. Une précision inédite. Plus concrètement, les clusters de personnes ayant un IMC* élevé se concentrent surtout dans les communes de Meyrin, Vernier, Onex et Lancy qui forment une espèce de couronne à l'ouest de la ville de Genève. Ceux à l'IMC* normal se situent essentiellement sur la rive gauche, aux Eaux-Vives et dans les communes de Coligny, Vandœuvre, Collonge-Bellerive, Meinier et Corsier mais aussi à Chêne-Bougeries, Carouge et Troinex. Le clivage entre quartiers populaires et aisés est criant, même après l'ajustement des données au niveau socio-économique des habitants.

Une démarche efficace

Les cartes des chercheurs genevois – en particulier celle montrant les clusters d'enfants ayant un IMC* élevé – permettent d'identifier les zones du canton où il faudrait organiser en priorité des actions ou des campagnes de promotion en faveur de l'exercice physique ou d'une meilleure alimentation. Celles-ci obtiendraient certainement plus de résultats et coûteraient moins cher à la collectivité que des programmes uniformément répartis sur tout le canton. « C'est ce qu'on appelle l'efficacité, précise

Idris Guessous. Et à une époque de restrictions budgétaires, cela prend tout son sens. » Idris Guessous et son équipe ne se sont pas arrêtés là et ont cherché des explications autres que le seul critère socio-économique à cette inégalité spatiale. Ils se sont d'abord demandé si le bruit nocturne pouvait contribuer au phénomène. Dès qu'elle devient trop forte, cette nuisance entraîne en effet une dégradation de la qualité du sommeil qui, à son tour, augmente les risques de dépression, d'hypertension, de stress et, précisément, de prise de poids.

L'étude, parue en 2018 dans l'International Journal of Hygiene and Environmental Health, a cette fois-ci été menée à Lausanne. Grâce aux adresses des patients, les auteurs ont pu déterminer dans la capitale vaudoise des clusters de participants ayant des troubles du sommeil corrélés à des niveaux de bruit nocturne élevés dans leur quartier causés par la circulation routière et ferroviaire. L'équipe explore désormais le rôle de la qualité des rénovations des bâtiments sur ces clusters.

Le poids du sucre

Dans la même veine, dans un article en cours d'évaluation, les chercheurs ont réussi à identifier dans le canton de Genève des clusters de personnes consommant trop de boissons sucrées. Une fois de plus, leur distribution est cohérente avec celle de la répartition spatiale de personnes souffrant d'obésité. « On entend souvent dire que l'obé-

sité relève de la responsabilité individuelle, commente Idris Guessous. On voit bien que la réalité est plus complexe. Grâce à nos recherches, on sait non seulement où agir mais aussi avec quel message. On voit que la cause d'un surpoids n'est pas seulement le manque d'exercice physique mais aussi la surconsommation de sodas ou un sommeil de mauvaise qualité. L'avantage de ces paramètres, c'est que l'on peut agir dessus. On peut favoriser l'exercice, mieux isoler des bâtiments ou encore insonoriser des routes – la ville de Lausanne se base d'ailleurs sur nos travaux pour identifier les routes à couvrir en priorité d'asphalte phono-absorbant. On peut aussi taxer les boissons sucrées et redistribuer le revenu de ces taxes de manière à venir en aide aux populations les plus exposées au problème. » Cette dernière idée n'est cependant pas près de se concrétiser en Suisse. La taxe sur les boissons sucrées a en effet connu une série de revers ces dernières années au parlement alors même que plus d'une trentaine de pays dans le monde l'ont déjà instaurée.

« Bus santé » et Giraph

L'approche des chercheurs genevois tire une large part de sa force du projet « Bus santé », financé par le canton de Genève et piloté depuis 1993 par l'Unité d'épidémiologie populationnelle des HUG (qui fait partie du Service de médecine de premier recours). Depuis vingt-cinq ans, un millier de résidents genevois volontaires et sains, âgés de

FONDATION GENEVOISE
POUR LE DÉPISTAGE
DU CANCER

Meilleurs vœux



20 à 74 ans, sélectionnés au hasard, répondent chaque année à des questionnaires portant sur la santé, l'activité physique et la nutrition. Ils se rendent pour cela dans deux sites (Cluse-Roseraie et Belle-Idée) ainsi que dans une unité mobile, soit un semi-remorque équipé comme un cabinet médical qui stationne à plusieurs endroits au centre-ville. Les investigateurs en profitent pour réaliser un bilan sanguin et mesurer le poids et la taille de leurs visiteurs volontaires. Sans oublier de noter soigneusement leur adresse. Au total, plus de 20 000 adultes ont participé. En matière de santé populationnelle, Idris Guessous travaille en étroite collaboration avec Stéphane Joost, du Laboratoire de systèmes d'informations géographiques à l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il existe d'ailleurs à Lausanne une base de données (CoLaus) similaire à celle de « Bus Santé » qui comprend les informations sur environ 7000 patients. Les deux chercheurs ont créé en 2014 le laboratoire Giraph (Geographic information and analysis in population health) au sein duquel ils analysent, traitent et cartographient leurs données. Le laboratoire Giraph a reçu il y a peu un financement de la part d'organismes actifs dans la prévention du tabagisme afin de cartographier l'organisation spatiale des fumeurs en Suisse. L'objectif cette fois-ci consiste à vérifier s'il existe des clusters de personnes dépendantes au tabagisme et de corréliser leur distribution à l'environnement social, à l'implantation de kiosques qui vendent des cigarettes ou de publicités qui vantent la fumée. « On m'a demandé si je ne craignais pas que les industries des sodas, du fast-food ou encore du tabac utilisent les résultats de nos recherches pour leur profit, se rappelle Idris Guessous. En réalité, il faut bien être conscient que tous les efforts que nous déployons actuellement pour identifier les populations vulnérables ont été faits avant nous par les industries en question. À chaque fois qu'elles se sont implantées quelque part, c'est à la suite d'une étude de marché leur indiquant où trouver les populations les plus vulnérables. Nous sommes à chaque fois venus derrière eux. Trop tard. Pour réparer. Nous devons les devancer. »

Référence : www.giraph.org

La puissance de la précision

« En santé publique, l'approche classique consiste à considérer une population dans son ensemble, à calculer des

moyennes, à extrapoler et à en tirer des messages globaux, explique Idris Guessous, professeur associé à la Faculté de médecine et responsable du Service de médecine de premier recours des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Le problème, c'est qu'en agissant ainsi, on lisse les données, on efface les détails qui cachent pourtant des informations diablement utiles et on se trompe souvent. De notre côté, à l'Unité d'épidémiologie populationnelle des HUG, nous cherchons à changer de paradigme, c'est-à-dire à collecter les informations avec la plus grande finesse et à ne surtout pas faire de moyennes afin de délivrer les messages les plus précis possible en matière de santé publique. » Et le chercheur de citer l'exemple d'une étude récente qui visait à identifier une relation entre le bruit nocturne et la somnolence durant la journée. Comme elle ne prenait en considération que des données moyennes sur l'ensemble de la population, elle n'a pu mesurer aucune corrélation. Idris Guessous et ses collègues ont alors proposé leur propre démarche. Ils ont d'abord identifié des clusters de personnes souffrant de somnolence, c'est-à-dire des gens qui ont en commun le fait de s'endormir durant la journée et d'être spatialement corrélés, c'est-à-dire que le voisinage de leurs adresses ne doit rien au hasard. Les auteurs ont fait de même avec des personnes n'ayant pas de problèmes de sommeil. Ils ont ensuite mesuré et comparé les niveaux sonores auxquels ces clusters étaient exposés. En procédant ainsi, les chercheurs ont pu montrer qu'il existait des différences massives de pollution sonore nocturne entre les deux groupes, du même ordre que si les uns dormaient à côté d'une machine à laver enclenchée et les autres non.

* *L'IMC est une mesure de la charge pondérale d'une personne. S'il est trop élevé, il est associé à un risque plus grand de développer des maladies (diabète, maladies cardiovasculaires...). L'IMC se calcule en divisant le poids (en kilos) par la taille (en mètres) élevée au carré : $IMC = \text{poids}/(\text{taille})^2$. Pour une personne de 1,70 m, un IMC de 25 correspond à un poids de 72,25 kg. On considère que la surcharge pondérale commence à partir de 25 et l'obésité à partir de 30.*

Article de Monsieur Anton VOS

Article paru dans le magazine *CAMPUS* n°138



*Médecins, pour vos patients
en fin de vie,
en alternative à l'hôpital,*

pensez à la Maison de Tara
www.lamaisondetara.ch
Tél. 022 348 86 66

Rejoignez la Société Médicale de Genève !

Nous vous invitons chaleureusement à vous inscrire à la Société Médicale de Genève. Depuis sa fondation en 1823, elle garde une place de choix dans la vie des médecins.

Pourquoi adhérer à la Société Médicale ?

De par son identité propre et sa vocation, la Société Médicale, ou SMGe, n'est en aucun cas un ensemble de colloques "en plus". C'est un lieu privilégié de partage et d'échange où les thèmes d'actualité médicale, rarement traités, rejoignent les problématiques humaines et sociales. En 2020, des sujets aussi variés que la pollution médicale, les stéréotypes de genre, les différences culturelles ou encore la longévité des termites en tant que modèle seront abordés.

Complémentaire à l'AMGe, la SMGe valorise science, culture et humanisme au sein de notre corporation et dans la vie publique. Depuis bientôt 200 ans, elle cultive un dialogue fondamental entre ses membres, valorisant l'expérience pratique, la créativité, le monde universitaire, l'humanisme et l'amitié. Ses buts sont de promouvoir l'interdisciplinarité, d'encourager les échanges entre les spécialités et de susciter une réflexion sur les rapports médecine et société, ainsi que sur l'éthique.

Les entretiens, reconnus pour la formation continue, permettent aux membres de se retrouver à l'écart des pressions politico-économiques. Les thèmes scientifiques sont définis chaque année par un président différent, choisi alternativement au sein des milieux universitaire et libéral. Un Comité présidé par le Pr Philippe de Moerloose prépare la commémoration du bicentenaire en 2023.

De cette ouverture vers « l'extérieur », nous avons plus que jamais besoin !

Nous sommes convaincus que les thèmes choisis pour nos programmes de même que la qualité des exposés et des orateurs vous inciteront à réserver dans vos agendas ces soirées conviviales, agrémentées d'un buffet ! Précisons que la cotisation annuelle est modeste : 60 CHF.

La Société Médicale de Genève vous attend !

Dr Alexandre Bodmer, président 2019

Dr Michel Jung, vice-président 2019

Dre Thanh Dang, présidente 2018

Pr Léo Bühler, président 2017

Dr Karim Francis, président 2016

Pre Klara Posfay Barbe, présidente 2015

Dre Laurence de Chambrier, présidente 2014

Pr Philippe de Moerloose, président 2013

Dr Gérald d'Andiran, président 2012, secrétaire général

Information et inscription :

Dre Thanh Dang, secrétaire, thanh.dang@hin.ch

Programme 2020

5 février

Pre Anne-Françoise Allaz, médecin cheffe de service, service de médecine interne de réhabilitation, HUG :

« *Tout est normal mais j'ai mal* »

4 mars

Dre Melissa Dominicé Dao, médecin adjoint au service de médecine de premier recours, HUG, chargée de cours à la Faculté de médecine de l'Université de Genève :

« *Se comprendre au-delà des différences culturelles* »

1^{er} avril

Pre Carole Clair, co-cheffe du département de formation, recherche et innovation, Unisanté, Lausanne :

« *Les stéréotypes de genre, un danger mortel ?* »

29 avril

Pre Samia Hurst, directrice de l'Institut éthique histoire humanités, Faculté de médecine de l'Université de Genève :

« *"Docteur, si je quitte la clinique, je me suicide !" - questions éthiques autour d'un cas* »

16 septembre

Dr Eric R. Lucas, formé à Cambridge et à la Sussex Uni, actif à Lausanne, Liverpool School of Tropical Medicine, conférence en français :

« *La longévité des termites, un modèle pour l'homme ?* »

14 octobre

Pr Bengt Kaiser, directeur de l'Institut des sciences du sport, Université de Lausanne :

« *Prendre de la hauteur pour comprendre la dépression* »

18 novembre

Conférence Julliard-Revilliod, un membre de l'Eawag (Institut fédéral Suisse des sciences et technologie de l'eau, en cours) :

« *Quand les médicaments polluent nos lacs* »

Programme élaboré par le Dr Michel Jung, président 2020.

Les soirées ont lieu le mercredi, à l'auditoire Fred Bamat-ter, pédiatrie, bâtiment 0, 2^e étage. Entrée par le n° 6 de la rue Willy-Donzé et suivre la ligne bleue jusqu'au bout (escaliers et ascenseur du n° 8) – sortie par le chemin inverse ou par les escaliers donnant sur l'avenue de la Roseaie.

Parking gratuit sous la rotonde des HUG (rue Gabriel-Perret-Gentil) : annoncer à la borne « Société Médicale » ; puis marcher en direction du bâtiment Julliard et de la pédiatrie.

Historique

Sous l'impulsion du Docteur **Jean-François Cuendet** (1774-1834), la SMGe a été fondée le 26 décembre 1823, cinquante ans avant la Faculté de médecine (loi de 1873, création en 1876) et soixante-dix ans avant l'AMGe (1892). Elle est l'une des très anciennes sociétés savantes de Suisse avec les Sociétés Médicales de Berne (1808), Zürich (1810), Lucerne (1811) et des Grisons (1820).

Dix ans après la Restauration, la Cité abritait une population de 25 000 habitants, soignée par 26 médecins. La plupart s'étaient formés à Paris, Montpellier ou Edimbourg. Trois docteurs en médecine de Paris et futurs membres de la SMGe, **Marc-Jacob d'Espine** (1806-1860), **Théodore Maunoir** (1806-1869, cofondateur de la Croix-Rouge, cofondateur de l'Hôpital Gourgas – commémoration en 2019 du cent cinquantième de son décès) et **Jean-François Bizot** (1804-1885), furent en 1832 les fondateurs de la prestigieuse Société médicale d'observation de Paris, que présida Pierre-Charles-Alexandre Louis (1787-1872), le précurseur de la médecine fondée sur les preuves.

Dans Histoire de la Société Médicale de Genève, de 1823 à 1968, Marcel Naville (1919- 2003, président du CICR)

et Roger Mayer (1931-2012, privat-docent d'histoire de la médecine, archiviste de notre Société) ont retracé les apports de nos aînés. Citons :

Les premières injections iv d'opium (**Charles Coindet**) ; les premières césariennes (**François Mayor**) ; l'embryologie et le rôle des spermatozoïdes (**Jean-Louis Prevost** senior, médecin de Stendhal) ; la statistique médicale et la nomenclature des causes de décès (**Marc-Jacob d'Espine**) ; la climatologie et la répartition géographique des maladies (**Henri-Clermont Lombard**) ; le Traité clinique et pratique des maladies des enfants, à l'origine de la pédiatrie moderne (**Frédéric Rilliet**, Paris 1843, rééd. 1861) ; des œuvres de soins aux blessés (**Louis Appia** 1818-1898, chirurgien, co-fondateur de la Croix-Rouge – commémoration en 2018 du bicentenaire de sa naissance); ou encore la première lésion dans la poliomyélite et l'ischémie dans les ramollissements cérébraux (**Louis Prevost junior**).

La Conférence Julliard-Revilliod fut créée en 1916 sous l'impulsion du Dr Charles G. Cumston (1868-1945), un citoyen américain formé à Genève et qui prit l'initiative de son financement. Elle commémore les deux premiers professeurs de la Faculté de médecine. **Gustave Julliard** (1836-1911), docteur en médecine de Paris, co-fondateur de notre Faculté avec Carl Vogt et Antoine Carteret, fut professeur de clinique chirurgicale et deux fois recteur de l'Université de Genève ; il démontra la supériorité de l'éther sur le chloroforme et développa un masque d'anesthésie. **Léon Revilliod** (1835-1918), docteur en médecine de Paris, professeur de clinique médicale, fut l'auteur des premières trachéotomies faites à Genève et des traitements de pleurésie purulente par pleurotomie et drainage ; il laissa le signe qui porte son nom et caractérise la paralysie faciale centrale.

*Nous vous souhaitons à tous
un Joyeux Noël
et une très belle année 2020*



Le secrétariat de l'AMGe



Candidatures à la qualité de membre actif

Candidatures à la qualité de membre actif (sur la base d'un dossier de candidature, qui est transmis au groupe concerné, le Conseil se prononce sur toute candidature, après avoir reçu le préavis dudit groupe, qui peut exiger un parrainage ; le Conseil peut aussi exiger un parrainage ; après la décision du Conseil, la candidature est soumise à tous les membres par publication dans *La Lettre de l'AMGe* ; dix jours après la parution de *La Lettre*, le candidat est réputé admis au sein de l'AMGe, à titre probatoire pour une durée de deux ans, sauf si dix membres actifs ou honoraires ont demandé au Conseil, avant l'échéance de ce délai de dix jours, de soumettre la candidature qu'ils contestent au vote de l'Assemblée générale, art. 5, al. 1 à 5) :

Dr Gaspard AEBISCHER

Centre médical de Satigny, route d'Aire-la-Ville 215,
1242 Satigny

Né en 1987 nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2013

Titre postgrade en médecine interne générale en 2019

Après avoir terminé ses études à Genève en 2013, il a suivi un cursus romand en médecine interne générale : à l'Hôpital de Nyon pendant deux ans, puis au service de médecine interne des HUG. Dès 2018, il poursuit sa formation en médecine ambulatoire au service de médecine de premier recours, et à l'occasion d'une rotation au sein de la Clinique et permanence d'Onex, il reprend l'activité du cabinet médical de Satigny, suite au décès du Dr Philippe Fontaine. Parallèlement à son activité médicale, il

poursuit une formation en histoire : après une thèse de MD sur l'insomnie au XIX^e siècle, il continue des études à l'Unige, actuellement en 2^e année de master en histoire générale.

Dr Mohamed BENKABOUCHE

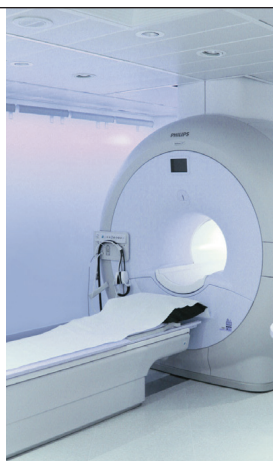
Centre médico-sportif de Peillonex, rue de Genève 67,
1225 Chêne-Bourg

Né en 1976 nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2016

Titre postgrade de médecin praticien en 2016

Après avoir suivi ses études médicales en Algérie et obtenu son diplôme de médecin en 2003, Il a poursuivi sa formation dès 2003, en médecine interne générale, chi-



Expérience - Modernité - Confort
Bienvenue chez Medimage



IRM ostéo-articulaire,
neuro-vasculaire,
abdominale/
gynécologique,
cardiaque



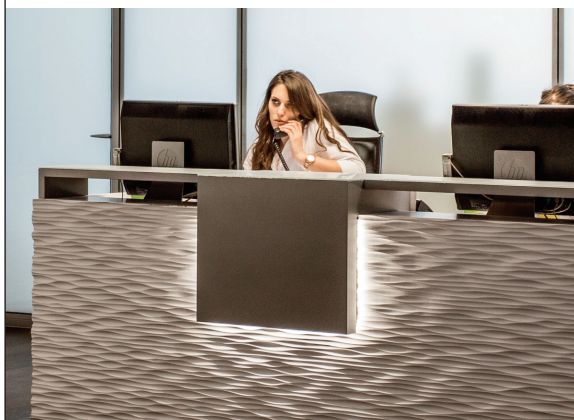
CT scanner
Denta-scan



Échographie
Doppler



Mammographie
numérique
low dose



Radiologie
interventionnelle
et thérapie
de la douleur



Radiologie
numérique



Panoramique
dentaire



Minéralométrie

Les radiologues : Dr Besse Seligman - Dr de Gautard - Dr Kindynis - Dr Walter
Dr Deac : Cardiologue FMH spécialisée en IRM cardiaque

du lundi au vendredi de 8h à 18h - Tél : +41 (0) 22 347 25 47

10095001

rurgie générale et urgences, aux HUG, CHUV et divers hôpitaux romands (Vaud, Fribourg). Depuis 2013, il occupe la fonction de médecin chef de clinique, initialement aux urgences du CHUV à Lausanne, puis depuis 2016 au service de médecine de premier recours, jusqu'à la fin 2018. Actuellement chef de clinique en médecine interne de l'âge aux HUG. Il a publié plusieurs articles scientifiques en maladies infectieuses et urgences, dont le prix du meilleurs Abstract lors du congrès international à Oxford en mars 2019 (Annual Oxford Bone Infection Conference). Il compte s'installer durablement dans le canton de Genève dès 2020.

Dr Julien BILLIERES

HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Né en 1984 nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2009

Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur en 2016

Après avoir effectué ses études à Genève, il effectue sa formation en orthopédie aux HUG et devient chef de clinique en 2015. Il obtient le titre de spécialiste FMH en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur en 2016 et une formation post-graduée en médecine du sport en 2017. Il effectue un fellowship d'une année en chirurgie du genou au centre hospitalier de Versailles en France en 2016-2017. Depuis lors, il prend en charge les pathologies du genou au sein de l'unité d'orthopédie et traumatologie du sport aux HUG. Il prévoit de s'installer à Genève en 2020.

Dr Romain BREGUET

Clinique des Grangettes, chemin des Grangettes 7,
1224 Chêne-Bougeries

Né en 1976 nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2003

Titre postgrade en radiologie en 2010

Après avoir suivi ses études et complété sa spécialisation à Genève, il obtient son FMH de radiologie en 2010 et poursuit une formation approfondie en radiologie interventionnelle. Il obtient dans ce contexte le diplôme européen de radiologie interventionnelle (EBIR) en 2012. Parallèlement il poursuit une carrière académique notamment dans le domaine de l'imagerie hépato-biliaire et pancréatique. C'est dans ce contexte qu'il bénéficie d'une bourse de perfectionnement à l'étranger et rejoint l'équipe de l'Hôpital Beaujon à Paris. De retour en Suisse, il devient médecin adjoint aux HUG, puis décide,

après 14 ans en milieu hospitalo-universitaire de rejoindre la Clinique des Grangettes en novembre 2019 afin d'y développer sa spécialité en ville.

Dr Eric DROMZEE

Clinique des Grangettes, chemin des Grangettes 7,

1224 Chêne-Bougeries

Né en 1983 nationalité française

Diplôme de médecin en 2013 (France) reconnu en 2016

Titre postgrade en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur en 2015 (France) reconnu en 2016

Il a obtenu son diplôme de médecin en 2013 et suivi sa formation chirurgicale à Paris avec l'obtention de son diplôme de spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur en 2015. Après 3 années de clinicat dans les hôpitaux de Paris, il exerce depuis 2016 comme chef de clinique dans le service de chirurgie orthopédique des HUG. Il s'installera en pratique privée au sein de la Clinique des Grangettes en janvier 2020 comme spécialiste en chirurgie du sport et du membre inférieur (genou et hanche).

Dr Vanessa FENNER

HUG, rue Gabriel-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14

Née en 1984 nationalité suisse

Diplôme de médecin en 2010

Titre postgrade en urologie en 2017

Après avoir suivi ses études à Genève et obtenu son diplôme de médecin en 2010, elle a suivi une formation post-graduée aux HUG et obtenu son titre de spécialiste en urologie en 2017. Elle s'est ensuite sous-spécialisé en urologie fonctionnelle et exerce actuellement aux HUG.

Dr Samuel HARDY

Centre ophtalmologique de Rive, rue Pierre-Fatio 15,
1204 Genève

Né en 1984 nationalité française

Diplôme de médecin en 2017

Titre postgrade en ophtalmologie en 2018

Après avoir obtenu son diplôme de docteur en médecine en 2013, il a débuté sa formation postgrade avec son année en option en neurologie aux HUG. Il a poursuivi sa formation en ophtalmologie à l'Hôpital ophtalmique Jules Gonin (CHUV) durant 3 années. Pour perfectionner encore sa formation, il a décidé d'effectuer sa 5^e année à la Fondation ophtalmologique A. De Rothschild à Paris.

De retour à Genève avec son FMH d'ophtalmologie, il exerce au Centre d'ophtalmologie de Rive depuis novembre 2018.

Dr Jean-Paul JANSSENS

HUG, service de pneumologie, rue Gabrielle-Perret-Genetil 4, 1205 Genève
Né en 1956 nationalité suisse
Diplôme de médecin en 1990
Titre postgrade en médecine interne générale en 1995
Titre postgrade en pneumologie en 1995

A fait ses études de médecine à Genève. Après 2 ans de psychiatrie, a fait une formation de médecine interne, puis une formation de pneumologie à Genève. A poursuivi une carrière académique à Genève, avec comme axes principaux de recherche l'insuffisance respiratoire, et la tuberculose. Est actuellement responsable de la consultation ambulatoire de pneumologie des HUG (UCAP) et Professeur associé à la Faculté de médecine de Genève.

Dr Sophie LOPEZ BAUMANN

Centre ophtalmologique de Rive, rue Pierre-Fatio 15, 1204 Genève
Née en 1985 nationalité suisse
Diplôme de médecin en 2010
Titre postgrade en ophtalmologie en 2017

Après avoir suivi ses études de médecine à Lausanne et obtenu son diplôme fédéral en 2010, elle a initié son cursus d'ophtalmologie à Bâle, puis l'a terminé à l'Hôpital ophtalmique Jules Gonin à Lausanne. Une fois son titre d'ophtalmologue FMH obtenu, elle est venue à Genève où elle exerce depuis septembre 2018.

Dr Bruno MARCHAND

Centre imagerie de la Servette, rue De-Luserna 7, 1203 Genève
Né en 1964 nationalité française
Diplôme de médecin en 1992 en (France) reconnu en 2010
Titre postgrade en radiologie en 1996 (France) reconnu en 2010

Médecin radiologue (DESC d'imagerie médicale-France-1995). Ancien chef de clinique du CHU de Lyon (1995-1998), praticien hospitalier au CHU de Lyon (1998-2003), chef de service de radiologie à Bourg-en-Bresse (2003-2010), FMH de radiologie (2010), médecin chef à l'Hôpital de Morges (2010-2017) puis activité en cabinet de radiologie à Genève et au Centre d'imagerie de la Servette depuis le 1^{er} novembre 2019.

Dr Fabio RIGAMOTI

Clinique des Grangettes, chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries
Né en 1975 nationalité suisse et italienne
Diplôme de médecin en 2004 en (Italie) reconnu en 2005
Titre postgrade en médecine interne générale en 2010
Titre postgrade cardiologie en 2013

Après avoir obtenu son diplôme de médecin à l'Université de l'Insubria (Italie) en 2002, il a effectué une formation post-graduée en médecine interne générale entre le Tessin et les HUG, et obtenu son titre de spécialiste FMH en 2010. Il a poursuivi son expérience en tant que médecin interne et chef de clinique aux soins intensifs des HUG, puis a effectué une formation post-graduée en cardiologie à l'Hôpital de la Tour et aux HUG et a obtenu son titre de



Fondée en 1984 à Genève, la Fiduciaire Gespower, affiliée à FMH Fiduciaire Services, offre un encadrement professionnel d'aide à la gestion de votre entreprise ou de votre cabinet médical, secteur dans lequel la fiduciaire est fortement impliquée.

Nos principaux services :

- Assistance lors de création / reprise de sociétés ou cabinets médicaux
- Conseils juridiques
- Business plan
- Bilans, fiscalité, gestion comptable de sociétés
- Transformation juridique de sociétés

Rue Jacques Grosselin 8 – 1227 Carouge – Tél 058 822 07 00 – Fax 058 822 07 09 – fiduciaire@gespower.ch – www.gespower.ch

spécialiste FMH en 2013. Il a également effectué un fellowship en cardiologie interventionnelle à l'hôpital universitaire de Berne, et obtenu un diplôme européen de spécialiste en insuffisance cardiaque. Il est actuellement médecin adjoint agrégé et responsable des soins intermédiaires de cardiologie au sein des HUG. Privat-docent de

la Faculté de médecine de Genève depuis 2019, il terminera un Ph.D dans le domaine de l'athérosclérose coronarienne à l'Université de Gênes (Italie) début 2020, avant de s'installer comme indépendant à la Clinique des Grangettes à partir de mars 2020.

Candidature à la qualité de membre actif à titre associé (médecin exerçant son activité professionnelle principale en dehors du canton, mais ayant un droit de pratique à Genève ; le candidat est admis par le Conseil sur présentation de la preuve de son affiliation à la société médicale du canton où il exerce son activité principale, art. 7, al. 1) :

Dr Julia GENDRE

Grand-Rue 46, 1296 Coppet

Née en 1980 nationalité française

Diplôme de médecin en 2004 (Brésil) reconnu en 2011

Titre postgrade en gynécologie obstétrique en 2015

D'origine franco-brésilienne, elle a suivi sa formation post-graduée en Suisse à Nyon, Neuchâtel, Fribourg et au CHUV à Lausanne. Spécialiste FMH en gynécologie-obstétrique depuis 2015, elle a repris le cabinet du Dr René

Rottenberg à Coppet en 2016. Suite à l'obtention de son droit de pratique sur Genève en 2019, elle a le projet de poursuivre sa pratique obstétricale à l'Hôpital de la Tour à Meyrin

Mutations



Nouveaux membres (membres admis à titre probatoire pour une durée de deux ans, art. 5, al. 5) :

Drs Alexandre ALT, Noémie CUISSART DE GRELLE ROGIER, Isabelle EPERON, Marie ESTEVES, Gwenaëlle GALBRUN-RAGER, Christophe GIOBELLINA, Valéria KHEIR, Ioannis LINAS, Foteini LYMPEROPOULOU, Mauricio NOVELLO, Lidia SINKA, Dimitrios STAFYLAKIS, Catherine TORRIANI HAMMON, Olga TSOPRA, Manuela Stefania UNDURRAGA MALINVERNO et Astrid ZAWODNIK, dès le 6 décembre 2019

Membres en congé (demande écrite au Conseil de tout membre renonçant à pratiquer à Genève pour une durée minimale d'un an et maximale de deux ans ; le congé part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet suivant la demande ; libération de

Drs Pia BENEDET, Sinikka CALANDRA et Joachim SON-FORGET, dès le 1^{er} janvier 2020

Membres passifs (membres cessant toute pratique professionnelle, pas de délai, libération de la cotisation à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet qui suit la demande, voix consultative à l'Assemblée générale, art. 8) :

Drs Patrick AMBROSETTI et Albert BURGER, dès le 1^{er} janvier 2020

Démissions (information par écrit au moins 3 mois avant le 30 juin ou le 31 décembre avec effet à cette date ; ce faisant, quitte la FMH et la SMSR ; sauf décision contraire du Conseil, la démission n'est acceptée que si les cotisations sont à jour et s'il n'y a pas de procédure ouverte auprès de la CDC, art. 10) :

Dr Véronique PEIM au 31 décembre 2019

Contrats de médecin-conseil et de médecin du travail (le Conseil approuve les contrats de médecin-conseil et de médecin du travail – ou d'entreprise – conclus par les membres de l'AMG, art. 18, al. 11) :

Dr Bernard GREDER, médecin-conseil pour la Caisse Inter-Entreprise de Prévoyance Professionnelle

Dr Christophe MAILLARD, médecin-conseil suppléant pour la Caisse Inter-Entreprise de Prévoyance Professionnelle



Ouvertures de cabinets

Dr Pierrick PEDRANT

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie
Rue de l'Athénée 22
1206 Genève
Tél. 079 865 45 93

1208 Genève
Tél. 022 552 49 25

Dr Julien SAGUES

Médecin praticien
Avenue de la Gare-des-Eaux-Vives 28

Dr Julia WILLIAMS

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie
Avenue Henri-Dunant 11
1205 Genève
Tél. 076 373 73 65

Changements d'adresses



Dr Béatrice DE MOUSTIER

Spécialiste en médecine interne générale et en endocrinologie, n'exerce plus au chemin des Esserts 11 bis mais au quai du Cheval-Blanc 11, 1227 Les Acacias.
Tél. (nouveau) 079 217 26 38

A partir du 1^{er} janvier 2020 :

Dr Natalie DI DIO

Spécialiste en pédiatrie, exercera à l'avenue J.-D.-Mailard 3, 1217 Meyrin.
Tél. (nouveau) 022 719 78 30

Dr Joëlle RYSER RUETSCHI

Spécialiste en gynécologie et obstétrique, n'exerce plus aux HUG mais à la Clinique des Grangettes, chemin des Grangettes 7, 1224 Chêne-Bougeries.
Tél. (nouveau) 022 305 06 83
Fax (nouveau) 022 305 06 84

Dr François CRESPO

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et en médecine du travail, n'exercera plus à la rue de Lausanne 63 mais à la rue de la Filature 30, 1227 Carouge.
Tél. (inchangé) 078 602 09 55

Dr Raluca Ioana STANCU

Spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, n'exercera plus à la rue Gustave-Revilliod 3 mais à la rue Maurice-Braillard 4, 1202 Genève.
Tél. (inchangé) 078 697 38 08

Décès



Nous avons le profond regret de vous annoncer le décès du **Docteur Claude CHASSOT**, spécialiste en chirurgie, survenu le 13 novembre 2019, du **Docteur André HAYNAL**, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et en neurologie, survenu le 7 novembre 2019 et du **Docteur Jean-Daniel STUCKI**, spécialiste en psychiatrie et psychothérapie et en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, survenu le 24 novembre 2019.



Proximos, le service pharmaceutique d'hospitalisation à domicile 7j/7 de Genève collabore avec toutes les infirmières, indépendantes ou en institution (imad, CSI, Presti-services, etc.). Notre laboratoire, répondant aux dernières normes, nous permet de préparer des médicaments aseptiques et cytostatiques.

>> Découvrez-le à la rubrique Présentation > Locaux > visite virtuelle 360° de notre site internet.

Nos nouveaux locaux se trouvent au cœur des soins à domicile genevois, dans le même immeuble que imad, la CSI et Genève Médecins.

Inscrivez-vous sur notre site pour recevoir la newsletter!

Av. Cardinal-Mermillod 36
CH-1227 Carouge

T +41 (0)22 420 64 80
F +41 (0)22 420 64 81

contact@proximos.ch
www.proximos.ch

1106983

Petites annonces



Pour avoir accès à toutes les petites annonces de l'AMGe, cliquer sur « petites annonces » et « bourse de l'emploi » de notre site www.amge.ch

Recherche bureau

Médecin spécialisé en médecine interne générale, pratiquant actuellement essentiellement l'homéopathie (spécialiste SSMH) et la micronutrition, cherche bureau à Carouge ou dans la région de Plainpalais.

Contacteur par courriel : suzanne.clemencon@bluewin.ch

Cabinet médecine interne générale à remettre

Quartier Bastion-Candolle, grande surface de 140 m², peut convenir à 1-3 médecins. A céder avec ou sans patients. Options : appareil Rx, mobilier de labo, reprise en l'état, parking médecin.

Contacteur par téléphone : 022 329 43 43

Cabinet à partager

Dans cabinet médical spacieux à Versoix, à louer un bureau avec grande salle d'attente et cuisinette, conviendrait pour un psychiatre, psychologue ou toute autre profession médicale ou paramédicale. Disponible tous les jours dès janvier 2020 ou à convenir. Parking souterrain avec possibilité de louer une place.

Contacteur par téléphone : 079 200 75 59

par courriel : a.baumgartner@iprolink.ch

Cabinet à partager

Deux médecins internistes généralistes dans un spacieux cabinet médical idéalement situé au Grand-Saconnex, fonctionnel et adaptable à toutes les spécialités médicales, proposent d'accueillir et d'aider un ou plusieurs médecins désirant s'installer en pratique indépendante. Importante patientèle. Loyer compétitif.

Contacteur par courriel : cabinetmedical1218@gmail.com

Bureau de consultation à louer

Spacieux bureau de consultation à louer dans un cabinet de groupe, calme, bien situé sur la rive droite, proche d'un collège, des transports publics et de la gare. Conviendrait à un-e psychiatre, pédopsychiatre, psychologue ou logopédiste. Prix de location : 967 CHF/mois, salle d'attente commune, femme de ménage et charges comprises.

Contacteur par téléphone : 022 345 87 03 ou 022 344 75 05

par courriel : zimmermannfranco@hotmail.com
ou cadelfresno@gmail.com

Cabinet à remettre

Cabinet médical de psychiatrie et psychothérapie à remettre, dès le 1^{er} janvier 2020. Deux bureaux, salle d'attente, loyer et charge 1650 CHF/mois, quartier des Acacias. Convient aussi pour médecin généraliste.

Contacteur par téléphone : 078 924 10 51

Reprise de demi-bail

Pour cause départ à la retraite, deux bureaux lumineux et spacieux (15m² et 22 m²), entrée, WC, salle d'attente et kitchenette. Libres dès janvier 2021, 1470 CHF par mois, charges comprises. Bien situé au chemin Malombré. Convient pour psychiatre, ou psychothérapeute en pratique indépendante.

Contacteur par courriel : bourquin.clinard@bluewin.ch

ARGOS
MÉDICAL

**Maîtrise. Clarté.
Engagement.**

**COURTAGE EN
ASSURANCES POUR
MÉDECINS**

www.argos-group.ch

Argos Prévoyance SA
Route des Avouillons 30
CH - 1196 Gland
T +41 (0)22 365 66 64
medical@argos-group.ch

1008332



A vos agendas!

Vous pouvez trouver la liste complète avec le détail des colloques et conférences sur notre site www.amge.ch rubrique: « On nous prie d'annoncer ».

Jeudi 12 décembre 2019 de 9 h 45 à 17 h

Enseignement de la pratique chirurgicale

Session 8 :

Chirurgie du prolapsus génital

Lieu : SWISS Foundation for Innovation and Training in Surgery (SFITS) BATLab 8^e étage, HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève



Jeudi 12 décembre 2019 de 13 h à 17 h 30

**Épidémiologie, prévention, diagnostic
et traitement de l'hépatite C
chez les consommateurs de drogues**

Lieu : Hôtel Alpha Palmier, rue du Petit-Chêne 34, 1003 Lausanne



Jeudi 12 décembre 2019 à 12 h 30

**La leçon d'adieu du Pr. Christoph D. Becker
L'avenir de la radiologie :
intelligence artificielle ou naturelle ?**

Lieu : CMU, auditoire alex-F. Müller (a250)



Jeudi 9 janvier 2020 à 18 h

Conférence de la Ligue genevoise contre le

rhumatisme

**Arthrose de la hanche,
prise en charge médicale et chirurgie**

Lieu : Centre médical universitaire (CMU), auditoire Marguerite Champendal (anciennement B400), rue Michel-Servet 1, 1206 Genève



Jeudis 9 et 23 janvier 2020 de 8 h 15 à 12 h 30

**CIPRET, Carrefour addictionS
Cours de tabacologie de base**

Lieu : CIPRET, Carrefour addictionS, rue Agasse 45, 1208 Genève



GE-MED
GENÈVE-MÉDECINS

022 754 54 54

à domicile 24h/24

**La référence genevoise des visites à domicile
Centre de formation postgraduée FMH/IFSM**

Mercredi 15 janvier 2020 de 10 h 30 à 12 h
Séance d'information
Préparation à l'examen de diplôme de cadres
des organisations de secours

Lieu : Centre de formation de la Rama, 1053 Cugy

Jeudi 16 et vendredi 17 janvier 2020
de 8 h 30 à 17 h
Médecine de l'adolescence
Sensibilisation à la prise en charge
de l'adolescent-e en cabinet médical

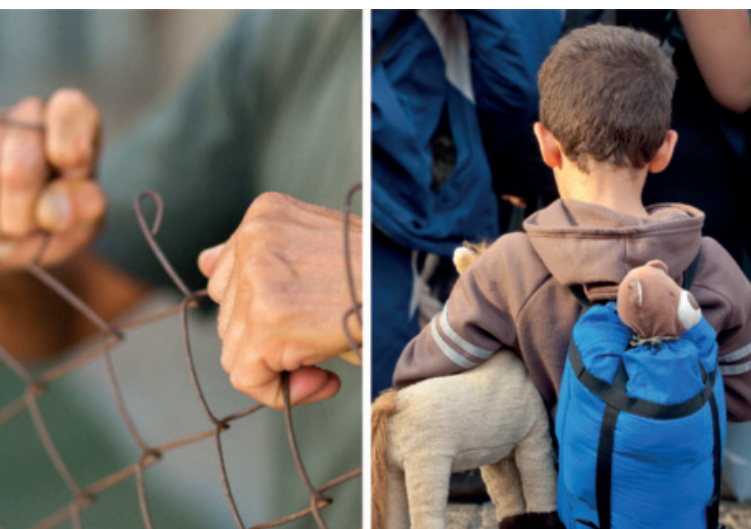
Lieu : Campus UNIL-EPFL, Lausanne

Jeudis 30 janvier et 12 mars 2020 de 9 h à 17 h
Travailler sur les limites
Le premier entretien dans la relation d'aide

Lieu : Ecole-Club Migros, ruelle Vautier 10, 1400 Yverdon-les-Bains

Février 2020 et février 2021
Délai inscription 13 décembre 2019
CAS Santé mentale, migration et culture
Loi sur l'asile :
l'impact psychique sur les réfugiés

Lieu : Université de Genève ou et Université de Lausanne



Février 2020
Programme de cours de formation continue
Cours en neurosciences et neuroéducation
au printemps 2020

Lieu : Centre de formation continue, rue de Rome 6, Fribourg

Mardi 4 février 2020
ES ASUR Formation Continue
Facteur humain
Module 2 Ateliers pratiques

Lieu : ES ASUR, En Budron C8, Le Mont-sur-Lausanne



Mardi 4 février 2020 de 14 h à 18 h
Rencontre sages-femmes et pédiatres
2^e édition
La césarienne douce et soutenir la paternité

Lieu: HEdS-Site de la Roseraie,
avenue de la Roseraie 76A, 1206 Genève



Jeudi 6 février 2020 de 9 h 45 à 16 h
Formation avancée
en hystérocopie opératoire

Lieu : SWISS Foundation for Innovation and Training in Surgery (SFITS) – BATLab 8^e étage, HUG, rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1205 Genève

Jeudis et vendredis 6-7 et 13-14 février 2020
de 9 h à 17 h 15
Troubles du développement et des
apprentissages chez l'enfant et l'adolescent-e
Blooming flowers

Lieu : Campus UNIL-EPFL

Nous avons besoin de vous



Pour donner votre sang,
vous pouvez vous rendre au Centre de
transfusion sanguine des HUG ou
dans une collecte de sang organisée
près de chez vous.

Horaires d'ouverture

Les lundis et jeudis de 11 h à 19 h

Les mardis, mercredis et vendredis de 7 h 30 à 15 h

Les 1^{ers} et 3^{es} samedis du mois, de 8 h 30 à 12 h

Contact et accès

Centre de transfusion sanguine

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 6

1205 Genève

5^e étage

+41 (0)22 372 39 01

accueil.donneurs@hcuge.ch

Accès par les transports publics

Bus 1, 5 et 7 arrêt Hôpital

Bus 3, arrêt Claparède

Tram 12 et 13, arrêt Augustins, puis bus n° 35, arrêt Hôpital

NB : 10 places de parking sont réservées aux donneurs le long de la rue Lombard.

La Lettre de l'AMGe - Journal d'information de l'Association des Médecins du canton de Genève
ISSN 1022-8039 - Paraît 10 fois par an - *Responsable de la publication* : Antonio Pizzoferrato - *Contact pour publication* : Laetitia Domingues - Tél. 022 708 00 22 - laetitia.domingues@amge.ch - *Mise en page* : Le Trapèze Jaune - 1203 Genève - *Publicité* : Médecine & Hygiène - Tél. 022 702 93 41 - pub@med-hyg.ch - *Impression* : Moléson Impressions - Distribué à 3000 exemplaires
AMGe - Rue Micheli-du-Crest 12 - 1205 Genève - Tél. 022 320 84 20 - Fax 022 781 35 71 - www.amge.ch
Les articles publiés dans *La Lettre de l'AMGe* n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas la position officielle de l'AMGe.
Délai rédactionnel : 21 janvier 2020 - Prochaine parution : 6 février 2020